

Liminaire commune aux CAP Locales n° 1, 2 et 3 Recours Entretien Professionnel



A Évreux, le 26 juin 2017

Monsieur le Président,

Le 18 juin, les urnes, en dépit d'une abstention record, ont rendu leur verdict donnant une majorité absolue à notre nouveau Président de la République. L'orientation de ce dernier est connue : une politique libérale sans limites, dont le centre sera la déréglementation et par conséquent, la diminution des services publics, garants du fonctionnement de l'État, de la démocratie, de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

La DGFIP n'est pas épargnée, nous connaissons aujourd'hui des attaques et des régressions sans précédent :

Ces derniers mois furent marqués par des actes et des décisions unilatérales de la part de la Centrale. Ces décisions vont à l'encontre de ce que Solidaires Finances Publiques prône au titre des attentes individuelles et collectives des agents.

En effet, le nouveau règlement intérieur des CAP locales et nationales limite le droit à la défense des agents et contraint de manière drastique les élus des personnels.

Solidaires Finances Publiques sera intransigeant et déterminé à continuer d'assurer la meilleure défense des droits des agents, et ce par tous les moyens possibles.

Concernant les règles de gestion, le bilan des derniers mois est terrible en matière de gestion des personnels de la DGFiP. La conjonction de la politique gouvernementale (PPCR, RIFSEEP) et de la politique DGFiP menée par nos anciens ministres et notre Directeur Général actuel conduit à des reculs historiques. C'est sans avertissement et par un simple arrêté conjoint des Ministres de la Fonction publique et du Budget en date du 27 décembre 2016, que 70 ans de régime spécifique des agents de la DGFiP ont été anéantis.

En effet, les agents de la DGFiP voient disparaître leur régime indemnitaire spécifique et le RIFSEEP sera mis en place dès le 1er janvier 2018 pour les géomètres-cadastreurs qui vont donc essuyer les plâtres de cette abomination, et au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des autres corps de notre administration.

Solidaires Finances Publiques dénonce la politique antisociale et brutale menée main dans la main par les Gouvernements successifs et les autorités de la DGFiP. Elle met à bas des décennies d'acquis sociaux offrant aux agents comme à la collectivité professionnelle des règles stables, le moins d'arbitraire possible et qui donnaient un peu de sérénité et de visibilité aux agents sur leur carrière.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place.

La version 2017 à la sauce PPCR de l'évaluation professionnelle est encore plus dévastatrice puisqu'elle conditionnera les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude) et n'accordera plus le moindre mois d'accélération aux agents : la catégorie B (contrôleurs et géomètres) dès 2017, puis l'ensemble des agents en 2018.

A ce stade, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien est un dialogue tronqué, ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

Quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans ce cadre.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions, avec la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques demande la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Pour les A et C, Solidaires Finances Publiques souhaite que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière année d'attribution de réductions pour ces catégories.

Nous vous demandons de nous communiquer en ouverture de cette CAP les dotations mises en réserve ainsi que le nombre de recours hiérarchiques formulés et les suites données.